



SECTION
DE LA
HAUTE-MARNE

Syndicat National **Force Ouvrière**
des Finances Publiques
Section de la Haute Marne

Première Organisation Syndicale en Haute-Marne

*Cité administrative
89 rue Victoire de la Marne
52000 CHAUMONT
Bureau 219-2ème étage*

fo.ddfip52@dgfip.finances.gouv.fr
03.25.30.23.46

Compte rendu réunion mutations locales du 7 juillet 2020

Cette réunion s'est déroulée le 7 juillet après midi en présence du directeur adjoint, de la chargée missions supports, et des représentants des deux Organisations Syndicales représentatives du département.

Pour rappel, les Commissions Administratives Paritaires « mutations » ayant disparu, cette réunion se déroule dans un cadre informel.

Le directeur adjoint rappelle le cadre spécial du nouveau dispositif d'affectation, à savoir 2 phases se décomposant en une phase d'affectation nationale au département puis une phase d'affectation locale privilégiant tout d'abord le mouvement interne des agents puis le mouvement des agents arrivants de l'extérieur.

Cette année, la spécificité est que les agents en position A La disposition (ALD) devaient être régularisés dans la mesure du possible et en priorité, le cas échéant ils restent ALD « local ». Sur les 15 agents ALD, 8 ont été régularisés.

Les agents se sont globalement bien appropriés le nouveau logiciel de mutations ALOA.

Au niveau du département, le Sud du département est à l'équilibre, le Nord est en sureffectif et le Centre en sous effectif, ce qui pose la problématique de différences d'effectifs entre les sites.

Les effectifs des inspecteurs et des agents sont à l'équilibre, celui des contrôleurs est de -3 (en effectif réel).

L'objectif de la direction a été de préserver la capacité des services à assurer leurs missions tout en essayant de respecter les souhaits des agents. Des arbitrages ont dû être effectués comme notamment le gel du A de la trésorerie de Joinville, service appelé à rejoindre le SGC de St Dizier ou le gel des emplois vacants du PUC, au motif que ce service peut adapter ses missions aux effectifs a contrario des services de gestion.

FO est surpris du gel annoncé du A de Joinville, même si l'absence de cet emploi sur la liste des emplois vacants nous avait déjà alerté.

FO rappelle qu'il conviendra de bien tenir compte du sous-effectif du PUC pour déterminer la charge de travail et les objectifs en matière de contrôle car le service déjà en sous effectif gère encore aujourd'hui les suites des dossiers d'un agent qui a quitté le service il y a 2 ans. De plus, la direction ajoute que l'articulation entre la DIRCOFI et le PUC rencontre des difficultés. FO rappelle son opposition au transfert des BDV aux DIRCOFI car force est de constater que la centralisation sur la région est problématique.

FO évoque les affectations à la trésorerie de Chaumont et l'inquiétude liée au départ d'un agent expérimenté pour le SIP et à l'arrivée de deux jeunes agents et demande à la direction pourquoi ce choix. Réponse l'agent a demandé le SIP et il n'y a plus d'emploi vacant B à la trésorerie avec la stabilisation d'un agent ALD. FO précise qu'il reste un sous-effectif de 2 C et que le choix de la direction aurait pu être différent.

FO évoque le second emploi C vacant au CDIF de Chaumont qui reste non pourvu alors même qu'une demande de mutation avait été faite. Réponse : le CDIF bénéficie d'un emploi d'un emploi B détaché d'une autre administration en sureffectif depuis plusieurs années qui palliera.

FO évoque la situation de la direction faisant apparaître la vacance de deux emplois B, avant mouvement. Réponse: le 1^{er} emploi a permis de « stabiliser » un agent B ALD et que le second emploi est actuellement occupé par un B détaché des Douanes, ce qui explique l'absence de mutation au sein de la direction.

La direction souhaite expliquer son choix d'affecter un B en BCR, à savoir que le départ de l'inspecteur pour le SIP de St Dizier corrélé à l'affectation récente d'un agent B détaché des douanes, n'ayant pu suivre aucune formation, pouvait mettre en difficulté le service. Pour information, c'est le responsable du PUC qui assurera l'intérim de la BCR.

FO interroge la direction sur une probable fusion des PUC et BCR à l'avenir. Pas de réponse précise de la direction (sous entendant que c'est dans les tuyaux).

FO évoque aussi la situation du SIE de Chaumont qui voit arriver un A et deux B dans le contexte de l'affectation d'un nouveau chef de service et de la création du SIE départemental.

La direction répond que la création du SIE départemental au 1^{er} janvier 2021 permettra de stabiliser l'activité du service car il y a un sureffectif de C au SIE de St Dizier.

FO s'interroge quant à l'absence d'affectation d'agent à la paierie départementale. Réponse de la direction : le service a un agent C en sureffectif. Il convient également de réorganiser toute l'activité du service !

La mise en œuvre du Nouveau Réseau de Proximité continue alors même que le réseau actuel a permis de démontrer de ses capacités lors de la crise sanitaire. FO n'aura de cesse de combattre ce NRP, synonyme de la destruction de notre maillage territorial.

Phrase du jour de la direction :
"Une mesure individuelle ne doit pas créer un précédent "
alors que le mouvement local démontre le contraire !